

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_128

Objet : Dénomination de deux équipements municipaux
- école municipale de musique et de danse Ivan-RENAR
- Maison de santé Madeleine-BRÈS

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

École municipale de musique et de danse (94 rue Corneille)

Ivan Renar (1937-2022) fut conseiller municipal et Adjoint au Maire de Villeneuve d'Ascq, Sénateur du Nord, Vice-résident de la Région en charge notamment de la Culture.

Particulièrement attaché à l'accès de toutes et tous à la musique, à la danse et au spectacle vivant, il a soutenu de nombreuses institutions culturelles et accompagné la création artistique sous toutes ses formes.

Son engagement témoigne de la conviction que la culture est un bien commun essentiel à l'émancipation et au vivre-ensemble.

Il est donc proposé de dénommer l'école municipale de musique et de danse Ivan-RENAR.

Maison de santé (place Léon-BLUM)

Madeleine Brès (1839-1925) est la première femme française à obtenir le diplôme de docteur en médecine (1875), ouvrant la voie aux femmes dans le monde médical.

Elle s'est particulièrement consacrée à la santé des femmes et des enfants, publiant de nombreux travaux de vulgarisation pour améliorer l'hygiène et la prévention.

Par son engagement et son parcours pionnier, elle incarne les valeurs d'égalité, de progrès et de soin qui inspirent encore aujourd'hui la médecine.

Il est donc proposé que le bâtiment abritant une Maison de santé au Pont-de-Bois soit dénommé « Maison de santé Madeleine-BRÈS ».

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver la dénomination "école municipale de musique et de danse Ivan-RENAR";**
- d'approuver la dénomination "Maison de santé Madeleine-BRÈS".**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214235-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025